



Action collective des femmes dans le secteur du karité au Mali

février 2013

Le changement transformationnel des femmes et de leur communauté

Améliorer les relations de genre à travers l'action collective des femmes

**CULTIVER. VENDRE. S'ÉPANOUIR.**
LE LEADERSHIP ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LES MARCHÉS AGRICOLES

Résumé

Le secteur du karité au Mali est un terrain propice à l'action collective des femmes. La production, la transformation et la commercialisation du karité sont des activités presque entièrement féminines et dans les quatre villages étudiés dans le cadre des recherches sur l'action collective des femmes, le secteur de karité a toujours été exclusivement féminin. Qui plus est, l'engagement collectif et les différentes formes d'action collective et de solidarité forment une tradition séculaire dans le « cercle »¹ de Koutiala, au Mali. Les femmes y sont depuis longtemps habituées à mener ensemble de nombreuses activités de groupe, en bénéficiant de directives gouvernementales récentes qui soutiennent l'engagement des femmes dans des groupes d'action collective.

Depuis la fin des années 1990, des associations et coopératives formellement reconnues, ont émergé des formes pré-existantes d'engagement communautaire de la région. Les ONG et les

ministères du gouvernement ont saisi la chance présentée par une demande internationale accrue pour les produits de qualité supérieure issus du karité. Ces acteurs ont alors lancé des actions de soutien aux coopératives, en faveur d'améliorations des techniques de production et de commercialisation, ainsi que des capacités et de la durabilité. Dans les groupes d'action collective des femmes qui ont le mieux réussi parmi ceux étudiés, ces facteurs ajoutés à une bonne gouvernance interne, une direction forte et le soutien des hommes ainsi que des autorités, ont permis aux coopératives de gagner en maturité jusqu'au point de faciliter les changements transformationnels dans la vie des femmes. Les résultats des recherches menées au Mali montrent, en effet, que dans des conditions propices, la participation active des femmes à l'action collective peut les autonomiser individuellement, augmentant ainsi leur pouvoir de prise de décision et leur influence, à la fois au sein de leur ménage et de leur communauté, contribuant à des changements durables dans les relations de genre.



Figure 1 : Carte du cercle de Koutiala, région de Sikasso, Mali

Le contexte

Le Mali compte l'une des régions boisées d'arbres de karité les plus vastes, au sein de la « ceinture de karité » en Afrique centrale et de l'Ouest. Les ressources du pays en karité s'élèveraient à non moins de 408,6 millions d'arbres et la production nationale est d'environ 80 000 tonnes par an ; en comparaison, la production annuelle mondiale est d'environ 610 000 à 650 000 tonnes.²

Au Mali, les producteurs de karité avaient tendance à vendre des noix de karité crues ou bien transformées en beurre. Ces 20 dernières années, les possibilités de vente à l'étranger et de création de valeur ajoutée ont entraîné la production d'un beurre de qualité supérieure, vendu à un prix plus élevé que celui du produit traditionnel. Les groupes d'action collective des femmes sont traditionnellement impliqués dans le processus d'extraction du beurre mais, suite

à ces innovations dans la production et la commercialisation du karité, les groupes se chargent désormais de l'achat des amandes, de l'extraction et de la conservation du beurre, ainsi que de la manutention et de la vente du produit final.

Les recherches en matière d'action collective des femmes ont été menées dans le cercle de Koutiala, situé dans la région de Sikasso, au sud-est du pays, près de la frontière avec le Burkina Faso (voir Figure 1). Les conditions environnementales de cette région sont hautement favorables à la croissance des arbres de karité et la production de beurre de karité y est une activité bien établie. Les acteurs clés intervenant dans le secteur à Koutiala sont les ONG Inter-Coopération Suisse et PAFA (Projet d'appui aux filières agricoles), cette dernière étant financée par le CIDA (Agence canadienne de développement international). Il y existe également deux syndicats très actifs regroupant des femmes : COFERSA (Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire) et UFROAT (Union des femmes rurales d'Afrique de l'Ouest et du Tchad).

On compte actuellement 42 coopératives de femmes en activité dans le secteur du karité, dans le cercle de Koutiala. Les 27 groupes interrogés à l'occasion des recherches sur l'action collective des femmes sont, dans leur grande majorité, féminins (96 pour cent en moyenne), tandis que les quatre groupes étudiés en profondeur sont dominés par les femmes, avec un ou deux hommes chargés de tâches spécifiques.³ Trois des coopératives étudiées sont formelles ; par contre l'association des femmes Bènkadi est informelle mais elle est en cours d'enregistrement en tant que coopérative (voir tableau 1 pour plus d'informations). Les quatre groupes présentent des niveaux de développement différents, avec la coopérative Uyelô surpassant les autres en termes de performance individuelle et collective, de qualité et de quantité du produit, ainsi que d'interaction avec le marché. La deuxième plus performante est Jigisèmè, à N'Goutjina, puis la coopérative Jèkadi rassemblant des femmes de Sanogola, à Molobala, et enfin l'association de femmes Bènkadi à Koumbiri. Ce schéma s'est confirmé en termes d'autonomisation et d'amélioration des relations de genre à l'échelle du ménage et de la communauté.



Membres de la coopérative d'Uyelô. Photo : Edmond Dembele

Tableau 1 : Groupes d'action collective des femmes étudiés

Pays	Mali
Région	Sikasso
Zone	<i>Cercle de Koutiala</i>
Secteur	Karité
Types d'action collective des femmes existants	Coopératives formelles enregistrées ; organisations faitières et syndicats ; groupes d'épargne et de crédit ; associations informelles

Coopérative Uyèlô	
Année de création	Formation à partir d'une série de groupes d'action collective, entre 1978 et 2004 Implantation en tant qu'association en 2004, enregistrement en tant que coopérative en 2009
Type	Coopérative formelle
Lieu	Village de Kaniko, implantation rurale
Membres	157 femmes
Production	Production collective de produits de karité de qualité supérieure
Commercialisation	Commercialisation collective de produits de karité de qualité supérieure
Produits de karité	Beurre, crème, lessive et savon de toilette de qualité supérieure

Coopérative de femmes Jigisèmè	
Année de création	Création en 1997 sous forme de groupe d'épargne et de crédit, enregistrement en tant que coopérative en 2010
Type	Coopérative formelle
Lieu	Village de N'Gountjina, implantation rurale
Membres	105 femmes, 2 hommes
Production	Production individuelle de beurre de karité traditionnel, production collective de beurre de karité de qualité supérieure
Commercialisation	Commercialisation collective de beurre de karité traditionnel et de qualité supérieure
Produits de karité	Beurre de karité traditionnel et de qualité supérieure

Coopérative Jèkadi rassemblant des femmes de Sanogola, à Molobala	
Année de création	Formation à partir de groupes traditionnels d'action collective
Type	Coopérative formelle
Lieu	Village de Molobala, implantation rurale
Adhésion	58 femmes
Production	Production individuelle de beurre de karité traditionnel, production collective de savon
Commercialisation	Commercialisation collective du savon
Produits de karité	Spécialisation dans la fabrication de savon à partir de beurre de karité acheté aux membres ou à l'extérieur de la coopérative

Association de femmes Bènkadi	
Année de création	Fondation ancrée dans un long passé d'action collective des femmes, avant que le Mali ne devienne indépendant en 1960
Type	Association informelle, en cours d'enregistrement en tant que coopérative formelle
Lieu	Village de Koumbiri, implantation rurale
Membres	60 femmes, 1 homme
Production	Production individuelle de beurre de karité traditionnel
Commercialisation	Individuelle ; mais existence d'un projet de commercialisation collective du beurre de karité traditionnel
Produits de karité	Noix de karité, beurre de karité traditionnel

Changements transformationnels à l'échelle de l'individu, du ménage et de la communauté

Maminè Sanogo, la secrétaire générale d'Uyèlô à Kaniko (voir page 8), explique en effet que : « chaque femme membre de la coopérative impliquée dans la production de beurre de karité affirme en tirer des revenus importants ». Les femmes membres des groupes d'action collective étudiés gagnent environ 12 \$ de plus par an grâce à la vente de beurre traditionnel que les producteurs de même type qui n'adhèrent pas aux coopératives. Avec la vente d'un beurre de qualité supérieure, les revenus pour les produits de karité sont 81 pour cent plus élevés que pour les femmes non-membres, d'où une augmentation des bénéfices à hauteur de 20 \$ par an. Le transfert de techniques améliorées dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation du beurre de karité, à destination d'autres activités génératrices de revenus, exercées par les membres de l'action collective des femmes, peut signifier que les premières sont source d'une rémunération plus élevée. Dans les coopératives les plus bien établies, Uyèlô et Jigisèmè, l'approche d'entreprise acquise à travers leurs compétences entrepreneuriales dans l'action collective des femmes, dans le domaine du beurre de karité, contribue aujourd'hui à des activités exercées par les femmes dans de nombreux secteurs.

Parallèlement à ces bénéfices économiques en hausse, les membres de l'action collective des femmes bénéficient de niveaux d'autonomisation plus élevés dans certains domaines clés de prise de décision. Néanmoins, cette amélioration en termes d'autonomisation est également associée à des avantages d'adhésion de groupe autres que les revenus. Ces avantages comprennent : une meilleure confiance en soi grâce à la participation à des groupes et au développement des réseaux sociaux ; une capacité accrue en matière de prise de décision, en conséquence de l'exposition à des idées et un savoir nouveaux ; une plus grande mobilité due à la participation à des réunions de groupe ; l'acquisition de nouvelles compétences qui peuvent être transférées à la gestion du ménage ; et un meilleur accès au crédit. Par exemple, les femmes membres d'Uyèlô ont affirmé qu'elles se sentaient plus autonomes et responsables en conséquence de leur engagement dans l'action collective des femmes, et qu'elles disposaient désormais de l'assurance nécessaire pour se conseiller mutuellement au sujet de la gestion du ménage. Maminè Sanogo précise également que la confiance en soi et les compétences de direction des femmes ont considérablement augmenté depuis que ces dernières ont rejoint la coopérative. Dans l'ensemble, sur les 27 groupes étudiés, les femmes membres sont beaucoup plus autonomes que les non-membres, en termes de pouvoir de prise de décision sur les revenus agricoles, d'utilisation de crédit et de liberté de déplacement (voir Figure 2).

De même que la capacité accrue des femmes à contribuer aux revenus du ménage, ces changements ont influencé de manière positive les relations entre maris et femmes, de façon à ce que les femmes membres des différents groupes aient maintenant un droit de regard plus important au sein du ménage. Selon le président de la coopérative des producteurs de coton, à N'Gountjina, les hommes du village considèrent maintenant que « *les femmes constituent un appui indispensable aux hommes en matière de gestion du ménage [et qu'elles] devraient donc toujours être consultées pour les décisions importantes relatives à la survie et au devenir de la famille* ». À Kaniko et à Molobala, les femmes membres confient que le calendrier de mariage de leurs enfants ne sont plus définis uniquement par les hommes sans en faire part aux mères, comme c'était le cas

auparavant. De plus, celles-ci participent désormais au trousseau de leurs filles. Au sein des trois coopératives étudiées en profondeur et qui ont le mieux réussi, les membres de l'action collective des femmes déclarent que la communication et le respect entre maris et femmes s'est grandement amélioré, tandis qu'à Kaniko, la prise de décision en commun constitue aujourd'hui la norme plutôt que l'exception.

Pour les groupes d'action collective des femmes de Kaniko et de N'Gountjina, ces facteurs, ajoutés aux réussites et à la visibilité croissante des coopératives de femmes, ont aussi contribué à la transformation des relations de genre à l'échelle de la communauté. Les hommes membres des différentes communautés et les autorités de ces deux villages ont une meilleure image, extrêmement positive, à l'égard des femmes et ils invitent désormais régulièrement des membres de l'action collective des femmes aux réunions sur le développement communautaire. Cette amélioration se reflète par ailleurs dans le soutien qu'ils accordent aux coopératives de femmes dans les deux villages, comme décrit ci-dessous. À Kaniko, le chef de village a montré son soutien à l'égard des femmes à tel point que les autres hommes l'appellent « le chef du village des femmes ». Celui de N'Gountjina explique que « les femmes sont capables d'entreprendre les mêmes activités que les hommes, c'est pourquoi [il] travaille avec la coopérative des femmes et [il] l'encourage dans l'exercice de ses activités ». De même, les groupes d'action collective des femmes participent au développement communautaire, comme par exemple à Kaniko, où Uyèlô a en partie financé la construction de l'école du village. Cette amélioration des relations de genre peut, en outre, être à l'origine d'un plus grand niveau de cohésion sociale : à Kaniko, la création d'Uyèlô a permis d'apporter un équilibre à la communauté, qui était sujette à des tensions sociales au lendemain des changements politiques survenus dans le pays au cours des années 1990.

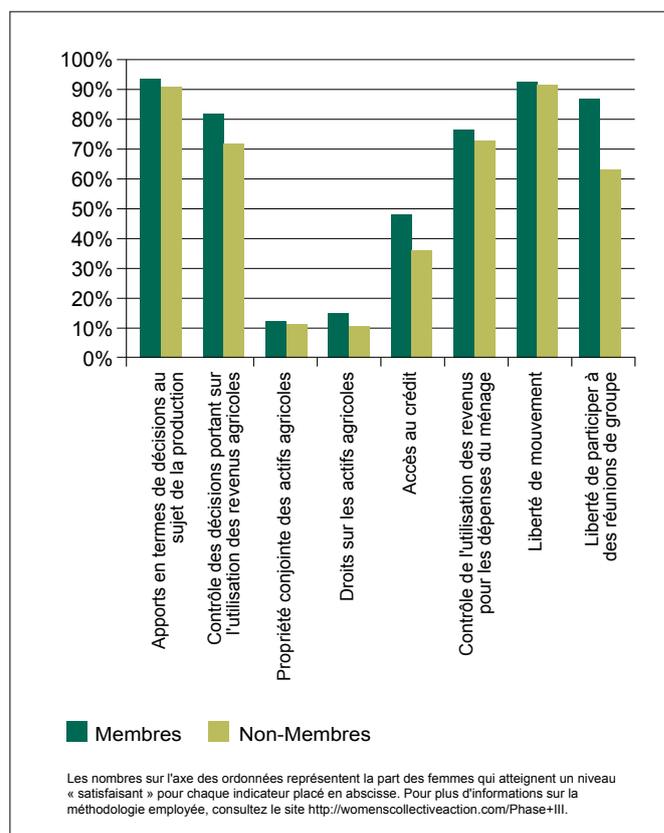


Figure 2 : Niveau de satisfaction, pour huit aspects de l'autonomisation, des membres et non-membres de 27 coopératives de femmes produisant du beurre de karité dans le cercle de Koutiala, au Mali.



La secrétaire générale de Jigisèmè montre un arbre de karité dans le champ de son mari. Photo : Edmond Dembele

Un environnement positif pour les coopératives et les politiques générales

Un environnement favorable à la participation des femmes, à la fois dans le secteur du karité et dans l'action collective, les a aidées à développer des groupes favorisant un début d'autonomisation. L'implication de longue date des femmes, à la fois dans la culture du karité et dans des groupes communautaires de solidarité exclusivement féminins du cercle de Koutiala, montre que les femmes ne rencontrent pas d'obstacles à leur implication dans la production et la commercialisation du karité. Par conséquent, les coopératives dirigées et gérées exclusivement par des femmes, et dans lesquelles celles-ci contrôlent leurs propres revenus, sont entièrement acceptables sur le plan social. La prédominance des groupes exclusivement féminins est également bénéfique dans la mesure où l'absence des hommes empêche les inégalités de genre de se répéter dans la dynamique de ce type de groupe. Dans tous les groupes étudiés, on dénotait un principe d'égalité bien visible, en termes de contributions à l'action collective, ainsi qu'un accès aux bénéfices et aux avantages qui en découlent.

Des politiques générales favorables de la part du gouvernement permettent également la création de coopératives fortes de femmes dans le secteur du karité. Les lois sur les coopératives et les programmes gouvernementaux dans ce domaine, qui ont débuté à la fin des années 1990, ont donné une force nouvelle à la transformation des organisations d'agriculteurs en coopératives, qui avaient le potentiel de gagner en légitimité et d'attirer un plus grand soutien extérieur grâce à un statut légal. De plus, la législation sur les coopératives au Mali établit le principe d'accès équitable à l'équipement, aux services et à la formation, ainsi qu'à une attribution équitable des ressources et des bénéfices générés par la coopérative. La Loi d'orientation agricole du Mali, datant de 2006, répondait à la problématique de l'égalité des genres au

sein des marchés agricoles. De plus, les ministères techniques du gouvernement ont collaboré avec les ONG et la radio rurale, d'une part, afin de sensibiliser et d'éduquer la population rurale au sujet de l'importance de la progression des femmes dans le développement et dans l'agriculture ; et d'autre part, afin d'encourager activement l'engagement des femmes dans le secteur du karité.

Un leadership dynamique et une gouvernance transparente

La gouvernance interne transparente, une direction forte et le soutien des hommes ainsi que des autorités ont contribué à créer un environnement favorable dans certains des groupes étudiés ; ceci, dans l'optique de créer des groupes plus bien établies dans lesquels les membres bénéficient d'un plus grand sens d'autonomisation. À Uyelô et Jigisèmè, toutes les décisions importantes sont prises de manière collective lors d'une assemblée générale ou d'une réunion du conseil d'administration, après que chacun a exprimé son opinion et que toutes les décisions prises sont mises en œuvre immédiatement.

De même, une direction forte mais transparente a été cruciale à la performance de ces deux coopératives. Uyelô et Jigisèmè disposent de dirigeantes dynamiques, qui ont mobilisé des membres pour former leurs propres groupes et pour s'assurer de la cohésion au sein des coopératives. Les deux dirigeantes ont bénéficié d'une formation complète et d'une expérience de réseaux plus vastes. Elles ont déjà été engagées dans l'action collective par le passé et tous ces facteurs leur ont fourni une meilleure compréhension des éléments importants pour le développement des groupes. Leurs compétences, associées à un bon réseau de relations et à une influence au sein de leurs communautés respectives, leur ont également permis de communiquer efficacement avec les autorités communautaires ainsi qu'avec des acteurs externes, en vue de susciter leur intérêt pour les groupes et de garantir le soutien de ces interlocuteurs envers leurs activités.

Les individus de sexe masculin et les autorités communautaires ont également joué un rôle influent dans la réussite de ces deux coopératives. Les femmes dépendent en grande partie des hommes pour ce qui est l'accès aux ressources essentielles par la mise à disposition de terres, soit de manière individuelle par le biais de leur mari, soit à travers les groupes communautaires et les autorités, ce qui est le cas des trois groupes présentant la meilleure réussite et qui ont commencé à planter leurs propres arbres de karité, des autorités communautaires aux coopératives de producteurs bien établies. Les groupes d'action collective des femmes dépendent souvent, eux aussi, de ces structures pour d'autres infrastructures stratégiques. Ainsi, à N'Gountjina, la coopérative de coton tenue par des hommes a permis à Jigisèmè d'utiliser son nouveau centre d'alphabétisation pour leurs réunions et, à Kaniko, le conseil du village a fourni des terres pour la construction du siège et du magasin d'Uyèlô. Les hommes ont, de plus, permis l'accès à une assistance technique, comme par exemple à N'Gountjina, où la coopérative de coton a utilisé ses revenus afin d'acheter un moulin pour Jigisèmè. Par ailleurs, les membres masculins de la communauté soutiennent fortement l'implication de leur épouse dans l'action collective des femmes et demandent même aux autres hommes d'encourager leur épouse à faire de même. À N'Gountjina, par exemple, la coopérative de coton mène une action de sensibilisation à destination des hommes dont les épouses n'ont pas encore rejoint Jigisèmè, tandis qu'à Kaniko, le conseil du village fait pression sur les hommes afin qu'ils permettent à leurs épouses de participer aux activités d'Uyèlô. Les femmes peuvent alors mieux s'engager dans l'action collective et tirer un meilleur profit de leur implication.

Stratégies d'intervention clés

Les interventions d'acteurs de développement ont amélioré l'évolution des groupes par des moyens qui ont permis aux membres engagées dans l'action collective des femmes d'en tirer un meilleur profit. Le groupe qui a le mieux réussi, Uyèlô, a reçu un fort soutien externe. En effet, Inter-Coopération Suisse a mis en place un crédit pour cette coopérative et a offert de nombreuses possibilités de formation à ses membres afin d'accroître leurs capacités, ainsi que d'améliorer leur compréhension et leur contrôle du processus opérationnel et de gestion de l'action collective. L'ONG a également donné des cours d'alphabétisation en vue d'améliorer les capacités organisationnelles du groupe. En outre, elle a pris des mesures visant à s'assurer que la production de beurre de karité est durable malgré la sécheresse. Elle a donc encouragé Uyèlô à mettre en œuvre un projet visant à obtenir des terres des autorités du village dans le but d'y planter des arbres de karité, ainsi qu'à financer la plantation et l'entretien des pieds de karité.

Les ONG ont également tiré avantage de l'intérêt commercial croissant pour le beurre de karité au plan international dans le secteur de la cosmétique depuis les années 1990, et elles ont soutenu l'amélioration des méthodes de production et de commercialisation dans ce secteur. L'un des facteurs importants pour le développement d'Uyèlô était le soutien reçu pour l'amélioration de ses opérations et activités dans la chaîne de valeur. La production de beurre de karité de qualité supérieure requiert un grand savoir technique et un très bon équipement, c'est pourquoi Inter-Coopération Suisse a fourni des outils modernes au groupe, notamment des moulins et des machines de transformation, et a formé ses membres à leur utilisation. L'ONG a également formé aux méthodes de plantation, de cueillette des noix, ainsi que de production du beurre de karité et du savon.

De même, ces interventions ont été essentielles à l'amélioration de la mise sur le marché des produits d'Uyèlô. Inter-Coopération Suisse a financé une campagne de promotion du beurre de karité de qualité supérieure sur les chaînes de radio locales, puisque ce n'est pas un produit bien connu dans la région. Dans l'optique de surmonter

les difficultés de commercialisation sur des marchés plus distants, l'ONG a ouvert l'accès aux points de vente par le biais d'UFROAT et de COFERSA, ce qui a renforcé les liens entre les groupes d'action collective et développé les compétences de commercialisation au sein de ces organisations. En outre, Inter-Coopération Suisse et PAFSA ont financé et animé la participation des membres de ces groupes à des salons nationaux et internationaux ; elles ont aussi encouragé les femmes membres à assister à des salons par roulements afin de s'assurer d'une répartition égale des compétences et de l'expérience. Il convient, cependant, de noter qu'à l'image de tous les groupes étudiés, Uyèlô continue de rencontrer des difficultés majeures en essayant de garder une part de marché pour le beurre de karité de qualité supérieure.

Leçons tirées et recommandations pour les acteurs du développement

1. Tirer parti des environnements favorables de marché et de politiques générales

Au Mali, les acteurs du développement se sont appuyés sur les formes déjà existantes d'implication communautaire des femmes, et ils ont mis à profit un secteur dominé par les femmes, des opportunités de marché inhérentes, ainsi qu'un environnement coopératif et de politiques générales dans lequel l'action collective des femmes peut s'épanouir. À travers un soutien stratégique, technique et financier, les acteurs de développement ont élargi les compétences, les connaissances et l'expérience des membres en matière d'action collective des femmes et de production du beurre de karité. Ces acteurs ont également participé à la formation de groupes d'action collective plus « mûrs », qui peuvent apporter des changements profonds en faveur des femmes.

Les acteurs externes sont en mesure d'identifier les environnements favorables à la performance de groupes d'action collective des femmes afin d'en faire les fondements de leurs projets. Ils peuvent ensuite planifier des interventions sur mesure visant à tirer le meilleur parti des possibilités existantes. Cela requiert d'analyser, en tenant compte du genre, les opportunités de marché déjà existantes, des groupes d'action collective et des réseaux sociaux, du fonctionnement de ces derniers et de l'environnement de politiques générales qui les soutiennent.

2. Développer une direction forte, sensible au genre et transparente

Les recherches en matière d'action collective des femmes ont souligné l'importance d'une direction efficace et redevable, parmi les réalisations positives des groupes. Une direction efficace repose principalement sur les compétences personnelles, notamment : la capacité à mobiliser les autres et à former des réseaux ; une vision sur le développement des groupes ; une réflexion qui va au-delà du court terme ; et la capacité à faire primer les intérêts du groupe sur ceux des individus (voir l'histoire de Maminè Sanogo en page 8). Tandis que certaines de ces qualités sont le résultat de connexions et d'influences au sein de la communauté, une formation adéquate et un aperçu des réseaux peuvent contribuer à développer des compétences essentielles pour diriger un groupe de manière efficace et sensible au genre.

Les acteurs de développement devraient se concentrer sur la définition et la promotion d'une direction sensible au genre, qui est essentielle pour qu'un groupe puisse se développer et pour que les femmes tirent profit de leur participation à ce groupe. Ce type de direction exige, par ailleurs, des mesures incitatives et des mécanismes de redevabilité, y compris une conscience générale du groupe à l'égard des responsabilités qui incombent aux dirigeants, afin de réduire le risque de monopole de certains membres ou sous-groupes en matière d'avantages et d'influence.

3. Communiquer avec les hommes et les dirigeants communautaires afin de renforcer leur soutien

Un dialogue soutenu avec les hommes peut réussir à vaincre leur résistance à permettre l'engagement de leur épouse dans l'action collective. Cela peut, de plus, faciliter l'implication des femmes dans la prise de décision et dans la direction, ainsi qu'améliorer le soutien des hommes envers les groupes d'action collective des femmes, par exemple en leur attribuant des terres et des infrastructures.

Les interventions des acteurs de développement dans le domaine de l'action collective des femmes devraient être conçues de manière à s'assurer d'un dialogue engagé et permanent avec les hommes. Si les hommes sont conscients des avantages existants ou potentiels pour que leur foyer au sens large et la communauté de femmes de leur foyer participent à des groupes, il est plus probable qu'ils facilitent cette participation et qu'ils y apportent leur soutien.

4. Développer des stratégies spécifiques pour permettre l'adhésion des femmes marginalisées et de surmonter les obstacles à leur participation

Il a été constaté que des restrictions en termes de temps, de financement, et d'accès aux terres et aux ressources interdisent aux femmes de participer efficacement, à des degrés variés, aux groupes d'action collective. Les membres des groupes sont généralement des femmes mariées d'un certain âge qui laissent la place à leur belle-fille, ou bien des épouses plus jeunes au sein de ménages polygames, qui disposent donc plus de temps pour participer aux réunions et pour assumer des rôles de direction. Des conditions d'adhésion particulières peuvent empêcher certaines catégories de femmes de rejoindre des groupes. La pauvreté peut également restreindre la participation puisque les femmes membres qui ont un meilleur niveau de vie ont accès à un plus grand nombre d'arbres de karité sur les terres de leur mari. Les dirigeants des groupes d'action collective des femmes au Mali tendaient à être des femmes ayant un bon réseau de relations et un statut socio-économique élevé.

Les acteurs de développement doivent concevoir leurs interventions de sorte que les femmes marginalisées puissent surmonter ces obstacles. Comme le montre l'expérience tirée des recherches menées en Éthiopie, cette approche peut entraîner des modèles de changement plus inclusifs et favoriser l'émergence de dirigeantes provenant de groupes socio-économiques variés. Retirer la restriction sur la participation des femmes non mariées, permettre le paiement des frais d'adhésion en nature ou contre travail, et mettre les groupes formels en relations avec d'autres, moins formels : toutes ces mesures sont des approches possibles.

5. Améliorer les stratégies de commercialisation

Les acteurs du développement ont encouragé les groupes d'action collective des femmes dans le secteur du karité à produire un beurre amélioré, de qualité supérieure. Toutefois, les revenus provenant de marchés à plus haute valeur sont limités à cause de plusieurs facteurs : la demande locale réduite pour ce produit ; et un accès restreint aux réseaux de commercialisation, à des solutions de transport abordables, ainsi qu'aux ressources permettant de participer aux salons internationaux.

Les acteurs externes devraient encourager les groupes à gagner un meilleur accès aux marchés plus distants, ainsi qu'à développer leurs réseaux de relations avec d'autres coopératives et syndicats qui produisent du beurre de karité de qualité supérieure en d'autres lieux, au sein du pays ou à l'international. Il conviendrait également de dispenser une formation ciblée afin d'élargir les compétences de commercialisation, la connaissance des marchés et le pouvoir de négociation, dont les femmes manquent souvent ou qu'elles n'ont pas encore développés dans un contexte collectif.

6. Garantir le transfert durable des compétences en commercialisation

Les stratégies de soutien les plus efficaces au Mali comprennent l'autonomisation des femmes par le biais de leurs organisations faitières. En collaboration avec Inter-Coopération Suisse, les membres de l'action collective des femmes planifient et exécutent des stratégies de commercialisation, et ils communiquent directement avec d'autres groupes et organisations de femmes. Cette stratégie a conduit à une meilleure connaissance de l'environnement de marché et à un développement mutuel des compétences de commercialisation. D'autre part, elle s'est révélée plus efficace que l'approche du PAFA, qui a nommé un chargé commercial responsable de trouver des canaux de distribution pour les produits de Jèkadi, ce qui entraîné un transfert limité des connaissances et des compétences aux membres de l'action collective des femmes.

Lorsqu'ils mènent des actions dans de nouveaux environnements de marché, les acteurs de développement doivent promouvoir un rôle actif des dirigeants et membres de l'action collective des femmes afin de renforcer durablement les capacités de ces derniers.

7. Protéger l'engagement constant des femmes dans le secteur du karité

Bien que le secteur du karité au Mali soit dominé par les femmes, notamment dans les niveaux inférieurs de la chaîne de valeur, l'élargissement des opportunités de marché ou l'augmentation des prix peuvent entraîner une « ruée » des hommes vers ce secteur et leur concurrence avec les femmes en termes de ressources et de marchés. Selon certains membres de l'action collective des femmes interrogés dans le cadre des recherches, dans certaines régions, un nombre croissant d'hommes a commencé à cueillir des noix de karité ; et ils pourraient prendre l'avantage, d'autant plus que les femmes ne pratiquent la cueillette que dans un rayon de 3 km autour de leur village et qu'elles sont limitées par les tâches ménagères.

Les acteurs de développement ont les moyens de renforcer les organisations de femmes et leur rôle de direction, afin de les protéger contre leur évincement du secteur du karité, par exemple en défendant leurs droits de cueillette et en favorisant l'amélioration de leur mobilité.

8. Garantir la durabilité des ressources

Des interventions spécifiques ont été mises en œuvre au Mali afin de garantir le reboisement, notamment : en développant la plantation d'arbres de karité à l'échelle locale, sur des terres fournies par les autorités communautaires ; en formant les femmes aux techniques de plantation ; et en collaborant avec les femmes et les communautés afin d'assurer la durabilité des ressources en karité.

Les acteurs de développement doivent garantir l'entretien et le renouvellement des ressources naturelles dont dépend le secteur du karité. Ils doivent également défendre, au cours de ce processus, les droits des femmes à l'accès et au contrôle de ces ressources.

Notes

- 1 Le « cercle » est le nom de la deuxième division administrative au Mali.
- 2 Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF). *Stratégie de renforcement des capacités des femmes dans la filière de karité au Mali*. 2003.
- 3 S. Baden, *Women's Collective Action: Unlocking the potential of agricultural markets*. 2013.

Les femmes dans l'action collective : Maminè Sanogo

Maminè Sanogo, 50 ans, plus connue sous le nom de Maïmouna dans son village, a joué un rôle clé dans le développement et la réussite de la coopérative Uyèlò, à Kaniko.

Son éducation et sa passion pour le progrès des femmes lui ont permis de s'impliquer dans des activités de développement communautaire à un très jeune âge. Depuis l'âge de 20 ans, elle œuvre en tant que coordinatrice de nombreux groupes de développement dans son village, notamment ceux qui agissent en faveur de l'hygiène publique, du conseil pour la période prénatale, de l'alphabétisation des femmes, de la prévention contre la malaria et de l'adaptation à la sécheresse. Elle est aujourd'hui membre de plusieurs organisations de femmes à l'échelle régionale, nationale et internationale. Selon Maïmouna, les cours, les voyages et les opportunités de formation dont elle a bénéficié lui ont permis « non seulement d'avoir confiance en [elle] mais encore de devenir une militante qui fait campagne pour les femmes ».

Ses actions ont été essentielles à la création de la coopérative de femmes Uyèlò, à Kaniko, et elle en est aujourd'hui la secrétaire générale. Elle reconnaît l'importance d'impliquer les femmes dans des activités génératrices de revenus et croit au fait que leur réussite financière leur confère plusieurs avantages, y compris « plus de respect de la part du mari, un meilleur statut social au sein de la communauté et une contribution de taille



Maminè Sanogo sur sa moto, à Kaniko. Photo : Edmond Dembele

à l'harmonie sociale du village ». Pour ces raisons, Maïmouna a mobilisé les femmes dans l'optique de s'organiser en une association unique et de se former à la production de beurre de qualité supérieure, dont elle savait, grâce à sa formation, qu'il rapportait plus.

Ses qualités personnelles et ses compétences ont été indispensables à la réussite de la coopérative. Elle est consciente du fait que, pour être une bonne dirigeante, elle doit être prudente et protéger le bien-être du groupe contre les intérêts personnels. En 2009, la coopérative a engrangé 1,5 millions de FCFA, soit 3 000 de dollars, lors d'un salon à Dakar, au Sénégal. Les femmes tenaient à diviser les revenus entre elles, tandis que Maïmouna campait sur sa position d'épargner l'argent pour le groupe. Trois mois plus tard, un agent de développement local a proposé d'équiper la coopérative d'une machine de transformation, un service pour lequel il demandait la contribution des membres à hauteur de 2 millions de FCFA. La coopérative a donc utilisé les gains du salon et les membres ont fourni les 500 000 FCFA restants. C'est aujourd'hui cette machine qui produit le meilleur beurre de la coopérative et les femmes sont reconnaissantes envers Maïmouna, pour sa prévoyance.

Maïmouna a aussi tiré des avantages personnels de son implication dans la coopérative. Le savoir accumulé grâce à l'organisation et à la gestion des activités liées à la production de beurre de karité de qualité supérieure lui ont permis de diversifier ses autres activités génératrices de revenus ainsi que d'accroître ces derniers. Elle a récemment acheté une moto à l'aide de ses bénéfices et elle cultive une surface de sept hectares, sur laquelle elle a planté du maïs, des arachides, du sésame et des haricots. Maïmouna sent qu'elle a de bonnes relations avec son mari, qui la soutient et l'encourage. Avant qu'elle ne s'achète une moto, c'était lui qui la transportait jusque dans les différents villages afin qu'elle puisse assumer ses diverses responsabilités.

Aujourd'hui, Maïmouna travaille à la durabilité de la production du beurre de karité. Traditionnellement, les arbres se reproduisent de manière naturelle mais, à cause de périodes de sécheresse, on ne compte pas suffisamment de jeunes pousses. Maïmouna a collaboré avec Inter-Coopération Suisse afin de concevoir un projet de plantation d'arbres de karité. Elle a sensibilisé à ce sujet les hommes de son village et de beaucoup d'autres, dans la région, en les persuadant de donner des parcelles de terre aux femmes. Dans sa propre communauté, le chef de village a fourni trois hectares de terre, désormais recouverts par 350 arbres de karité sur lesquels veillent les femmes. Dans le village de Maïmouna, les hommes soutiennent maintenant la coopérative de karité des femmes par différents moyens et le chef de village affirme que le futur repose entre les mains des femmes.

Pour plus d'informations

Consultez le wiki d'Oxfam sur l'action collective des femmes, à l'adresse : www.womenscollectiveaction.com

Rédigé par Imogen Davies, coordinatrice de l'apprentissage et des communications pour l'action collective des femmes, Oxfam GB

Les données présentées dans cette étude de cas sont tirées de la phase finale du projet de recherche sur l'action collective des femmes. Pour de plus amples informations sur cette phase, veuillez consulter la publication de S. Baden, *Women's Collective Action : Unlocking the potential of agricultural markets* (2013), disponible en téléchargement depuis <http://womenscollectiveaction.com/Phase+III>



OXFAM